

Dates importantes



les 17, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29 et 30 septembre

de 9 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 15 h 30

Dépôt des déclarations de candidatures

1^{er} octobre

de 9 h à 16 h 30

À compter du 18 octobre 2021

Réception à votre domicile d'un avis indiquant le nom des électeurs inscrits sur la liste électorale ainsi que les lieux, jours et heures de révision de la liste électorale

21 octobre

de 13 h 30 à 15 h 30

22 octobre

de 10 h à 13 h

Commission de révision

25 octobre

de 19 h à 22 h

31 octobre

de 9 h 30 à 20 h

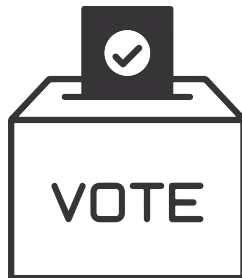
Vote par anticipation

7 novembre

de 9 h 30 à 20 h

Jour du scrutin

Pour voter lors de l'élection générale municipale



- Votre nom doit être inscrit sur la liste électorale ;
- Vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection ;
- Vous devez avoir la citoyenneté canadienne* ;
- Vous ne devez pas être sous curatelle ni avoir perdu le droit de voter* ;
- Vous devez habiter la municipalité* ;
- Vous devez être domicilié au Québec depuis au moins 6 mois* ;

OU

- Si vous n'habitez pas la municipalité, vous devez être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois*.

Assurez-vous d'avoir complété le formulaire approprié.

*Au 1^{er} septembre 2021

Surveillez le Soleil Brillant du mois d'octobre, le site Internet et la page Facebook de la Ville de Neuville pour les lieux de vote et d'autres informations utiles.

**QUATRE HEURES
POUR ALLER VOTER,
C'EST VOTRE DROIT !**

Le jour de l'élection, votre employeur doit s'assurer que vous disposez de quatre heures consécutives pour aller voter.

Votre nom est-il inscrit sur la liste électorale ?

Si vous habitez dans la municipalité :

Votre nom et votre adresse actuels doivent être inscrits sur la liste électorale.

Vérifiez si votre nom et votre adresse actuels sont inscrits.

C'est votre responsabilité!

Vous pouvez le vérifier :

- sur Internet à l'adresse **www.electionsmunicipales.quebec** ;
- sur l'avis d'information que vous recevrez par la poste à compter du 18 octobre 2021.

Si votre nom n'est pas inscrit sur l'avis ou s'il est mal écrit, présentez-vous devant la commission de révision dans les heures indiquées sur l'avis reçue avec deux pièces d'identité.

Si vous n'avez pas reçu votre avis, communiquez avec l'équipe de gestion de l'élection municipale.



Pouvez-vous voter par correspondance ?

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous avez votre domicile dans la municipalité et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.
- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie ;
 - présentez des symptômes de la COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- Pour voter par correspondance, vous devez faire votre demande au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.
- Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente d'élection au plus tard le 5 novembre 2021 à 16 h 30.
- Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.



Recrutement du personnel

Vous êtes efficaces et rigoureux ?

Vous avez de l'expérience à titre de personnel électoral ?

Vous n'avez pas d'expérience, mais êtes motivés à en acquérir ?

C'est le moment de nous manifester votre intérêt !

En prévision des élections municipales générales qui se tiendront le 7 novembre prochain, la Ville de Neuville souhaite constituer une banque de candidatures afin de combler ses différents besoins en ressources humaines pour l'élection municipale.

Pour tous les détails, consultez le site Internet de la Ville de Neuville au **www.ville.neuville.qc.ca**

Se porter candidat

Afin de se porter candidat, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* fixe les différentes conditions d'éligibilité. Entre autres, pour poser sa candidature, un candidat doit remplir les trois conditions suivantes :



1. Avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la Ville de Neuville ;
2. Résider de façon continue ou non sur le territoire de la Ville de Neuville depuis le 1^{er} septembre 2020 ;
3. Ne pas être inéligible.

Déclaration de candidature

Les futurs candidats doivent remplir un formulaire de déclaration de candidature afin de pouvoir officiellement se présenter aux élections. Des copies de déclarations vierges sont disponibles au bureau de la présidente d'élection ainsi que sur le site Internet de la Ville de Neuville.

La période de dépôt des candidatures pour le poste de maire(sse) et pour les six postes de conseillers (ères) s'échelonne du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021.

Les déclarations de candidature doivent être déposées au bureau de la présidente d'élection sur rendez-vous, préférablement.

Consultez le tableau des dates importantes au début de ce document pour le détail des échéanciers.

Documentation

Vous désirez vous présenter comme conseiller(ère) ou comme maire(esse) ? Rendez-vous à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca pour consulter les documents qui vous seront utiles.

Si vous souhaitez faire une contribution politique

Lors d'une élection générale municipale, le montant maximal qu'une personne physique peut donner à chaque candidat(e) ou parti politique autorisé est de 200 \$ au cours de l'année de l'élection générale.

Assurez-vous d'obtenir un reçu pour chacune de vos contributions.

Vous avez des questions au sujet d'une contribution politique ?

Visitez le site Internet www.electionsquebec.qc.ca .

Appelez Élections Québec au 1 888 353-2846.

Ou écrivez par messagerie texte au 868372.

Bureau de la présidente d'élection

Hôtel de ville de Neuville
230, rue du Père-Rhéaume, Neuville, QC, G0A 2R0

Votre équipe de gestion de l'élection municipale

Lisa Kennedy, présidente d'élection
Manon Jobin, secrétaire d'élection
Katherine Gagnon, adjointe d'élection

Un seul numéro pour communiquer avec elles : 418 876-2280, poste 291
ou par courriel à greffe@ville.neuville.qc.ca

Site Internet : ville.neuville.qc.ca | Page Facebook : Ville de Neuville